



# Rendons votre Avenir POSSIBLE

" des bénévoles vous aident  
à réussir vos entretiens de recrutement "

## LIVRET du CONSEILLER BENEVOLE ACT

### 1- Objet de l'Association ACT

**ACT Gironde** est une association loi 1901, fondée en 1987, composée de Conseillers bénévoles issus d'horizons divers, actifs ou retraités du public et du privé qui, durant leur activité professionnelle, ont eu à exercer ou exercent des responsabilités en matière de direction, d'encadrement, de recrutement et de formation.

### 2- Les Publics Bénéficiaires ACT

Les jeunes qui découvrent le monde du travail, les demandeurs d'emploi, les personnes qui souhaitent entrer en formation et toutes celles qui éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle.

### 3- Les Partenaires ACT



#### **ACT Gironde**

Athénée Père Joseph Wrésinski, Boîte n°10 Place Saint Christoly, 33000 Bordeaux  
Tél 07 81 10 16 16 - contact : assoact-33@netcourrier.com

- Les Missions Locales pour L'Emploi (**MLE**)
- Le Centre de Préparation à la Vie Active des adultes (**CPVA**).
- Le Centre d'Information Jeunesse d'Aquitaine (**CIJA**).
- Les Points d'Information Jeunesse (**PIJ**) et les Bureaux d'Information Jeunesse (**BIJ**).
- Le Plan Local d'Insertion par l'Emploi du Libournais (**PLIE**).
- Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille (**CIDFF**).
- La Maison de la Promotion Sociale (**MPS**).
- Les Lycées professionnels.
- L'Établissement Public d'Insertion de la Défense (**EPIDe**)
- Les Centres Sociaux
- Le bassin Formation COBAS (CFA)
- La Maison des Saisonniers du bassin d'Arcachon Sud
- La structure d'insertion par l'Activité Économique ENVIE (SIAE)

## 4- Le Processus ACT

### La méthode utilisée,

- **Rencontrer** les personnes concernées, **les écouter et les conseiller** en particulier sur la rédaction de leur CV et de leur lettre de motivation.
- **Analyser** avec elles leurs points forts et leurs points faibles.
- **Les aider** à mieux se connaître.
- **Les entraîner** aux entretiens de recrutement.
- **Les informer** sur les réalités du monde du travail.

### Pourquoi ?

- **Pour les aider** à formuler leur projet professionnel (à court et moyen termes) et **Identifier** leurs compétences.
- **Pour valoriser** leurs savoir-faire et leur savoir-être.
- **Pour affirmer** leur personnalité et leur motivation.
- **Pour optimiser** leur capital confiance.
- **Pour compléter** leur connaissance des métiers et du marché de l'emploi.

### Où?

Dans le cadre d'interventions ponctuelles réalisées

- Soit dans les locaux des Partenaires, dans le programme d'accompagnement réalisé par nos Partenaires,
- Soit dans le cadre de manifestations spécifiques (salon de l'emploi, forum des jobs d'été, rendez-vous de l'alternance, forum des entreprises, job-dating, speed-meeting...)

### Quand?

De manière récurrente, sur la base d'un programme de permanences établi en liaison avec nos partenaires ou sur demande en fonction de leurs besoins spécifiques

## 5- la Relation ACT/Conseiller Bénévole

### **ACT Gironde**

Athénée Père Joseph Wrésinski, Boîte n°10 Place Saint Christoly, 33000 Bordeaux  
Tél 07 81 10 16 16 - contact : assoact-33@netcourrier.com

**La mission de Conseiller bénévole** Préparer ceux qui le souhaitent (cf. Paragraphe 2 les Publics Bénéficiaires ACT) **à préparer et réussir les entretiens** qu'ils auront à mener dans le cadre de la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une formation.

### **Le Processus d'admission du Conseiller bénévole**

Quelle que soit l'origine de la demande (Forum, réunion, réseau, approche directe face/Face ou internet....) **le candidat Conseiller est vu par 2 membres ACT dont le Président qui valident la recevabilité de la demande à la suite d'un entretien de pré-accueil** avec un double objectif :

- Informer le candidat Conseiller sur l'association
- repérer son savoir faire, son savoir être et ses motivations

A l'issue d'une période de réflexion de 8 jours, le **Candidat Conseiller contacte le Président ACT pour renouveler son intérêt**

**Le Président ACT confirme** (ou non) en précisant

- le nom du tuteur en charge de l'intégration du Candidat Conseiller bénévole
- la durée de la période probatoire

### **Le Processus de formation du Conseiller bénévole**

La formation de l'intervenant se fera sous la responsabilité du tuteur désigné par le Président, sa durée n'excédera pas trois mois. Elle se fera de la façon suivante ;

L'intervenant participera à des actions concrètes « terrain »

- en observant les entretiens et en s'impliquant progressivement dans les échanges
- en se formant à l'utilisation des outils et supports ACT
- en participant au moins 1 fois tous les 2 mois aux réunions hebdomadaires ACT

La décision d'intégration définitive se fera sur la base d'une évaluation réciproque à l'issue de la période de formation qui ne pourra excéder 3 mois

### **Les Engagements de l'Intervenant**

#### **L'engagement de confidentialité**

- Le Conseiller est soumis à une obligation de stricte confidentialité et devra recueillir toute approbation avant divulgation de documents ACT
- Le Conseiller est soumis à la même obligation de confidentialité pour la divulgation d'information concernant ses activités de Bénévole ACT
- Le Conseiller est soumis à la même obligation de confidentialité vis-à-vis des candidats reçus.

#### **L'engagement moral de l'Intervenant**

Le Candidat conseiller s'engage

- à n'avoir aucune action susceptible d'être jugée incompatible avec la fonction de Conseiller
- à intervenir avec les membres ACT et vient librement apporter sa contribution bénévole en fonction de sa disponibilité

#### **ACT Gironde**

*Athénée Père Joseph Wrésinski, Boîte n°10 Place Saint Christoly, 33000 Bordeaux  
Tél 07 81 10 16 16 - contact : assoact-33@netcourrier.com*

- au respect de chaque membre ACT et à ne pas dénigrer l'association ou ses membres ainsi que les Partenaires de l'Association ACT
- à maintenir, développer et partager ses compétences en pratiquant une « veille active » et en s'informant des évolutions socio-économiques locorégionales

## La Charte ACT

### Principes fondamentaux du bénévolat ACT :

*"Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial."*

Le bénévolat ACT se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine

Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles

Il n'existe aucune subordination mais un échange librement consenti et gratuit dans lequel l'Intervenant vient apporter sa contribution à la vie de l'association ACT par son engagement et ses actions

Le Candidat Conseiller déclare avoir reçu ou pris connaissance des statuts et du Règlement Intérieur et s'engage à s'y conformer.

### Le Bénévole ACT s'engage à s'approprier les Valeurs fondamentales ACT

- La convivialité, l'esprit d'équipe et la courtoisie
- La solidarité, la générosité et l'empathie
- Le respect, la tolérance, l'écoute et l'ouverture
- La bienveillance, la reconnaissance et la considération
- L'engagement, la fiabilité et le civisme
- L'éthique professionnelle et l'honnêteté
- le respect du droit à la différence et de la laïcité
- Une attitude de réciprocité positive

**Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du Règlement Intérieur ACT et adhérer à la présente Charte**

Date

Nom, Prénom

Signature

### ACT Gironde

Athénée Père Joseph Wrésinski, Boîte n°10 Place Saint Christoly, 33000 Bordeaux  
Tél 07 81 10 16 16 - contact : assoact-33@netcourrier.com